

Modifications à la circulation et au stationnement

Le jour de l'événement, soit le vendredi 8 septembre, de 8 h à 19 h, les rues du circuit seront interdites à la circulation. À partir de minuit la veille, le stationnement y sera également interdit.

Rues interdites à la circulation et au stationnement

- Côte de la Canoterie
- Boulevard Champlain, entre la côte Gilmour et la rue du Marché-Champlain (la circulation sera maintenue de façon intermittente à sens unique, en direction de l'est seulement)
- Rue Dalhousie (entre la côte de la Montagne et le quai Saint-André, la circulation locale seulement sera permise)
- Rue De Buade
- Rue De Laune
- Rue De Saint-Vallier Est
- Côte de la Fabrique
- Rue du Fort
- Avenue George-VI
- Côte Gilmour
- Rue des Glacis
- Grande Allée Est, entre la rue de Claire-Fontaine et l'avenue Honoré-Mercier (jusqu'à minuit)
- Grande Allée Ouest, entre l'avenue De Bougainville et la rue De Laune (la circulation sera maintenue, mais sera à double sens du côté nord)
- Avenue Honoré-Mercier (entre le boulevard René-Lévesque Est et la Grande Allée Est)
- Rue des Jardins
- Rue du Marché-Champlain (la circulation sera maintenue, de façon intermittente, à sens unique en direction de l'est seulement)
- Côte de la Montagne
- Avenue Montcalm
- Avenue Ontario
- Rue Port-Dauphin
- Côte de la Potasse
- Rue des Remparts
- Rue Saint-Jean (entre la rue des Glacis et la côte de la Fabrique)
- Rue Saint-Louis
- Avenue Taché

Points de traverse et circuit

L'accès en voiture aux zones situées à l'intérieur du parcours sera également limité et ne sera possible qu'à partir de certains points de traverse contrôlés par le Service de police de la Ville de Québec. Pour les piétons, des traverses seront aménagées à plusieurs endroits sur le circuit.

La circulation sera également perturbée dans certaines rues avoisinantes. La Ville recommande aux automobilistes de suivre la signalisation de détour mise en place pour l'événement.

Le stationnement sera aussi interdit dans certaines rues avoisinantes. Les automobilistes sont invités à porter attention à la signalisation temporaire installée à cet effet.

Afin d'éviter les désagréments, les citoyens sont fortement invités à prévoir leurs déplacements en conséquence.

Navette pour les usagers de l'Hôtel-Dieu

Les citoyens devant se rendre à l'Hôtel-Dieu le 8 septembre pourront utiliser gratuitement des navettes du Réseau de transport de la Capitale (RTC) spécialement mises à leur disposition, de 7 h à 17 h. Un arrêt temporaire sera aménagé face à la Gare du Palais et à l'entrée principale de l'Hôtel-Dieu. Les citoyens pourront utiliser les stationnements (\$) de la Gare du Palais et du palais de justice, situés à proximité.

Se rendre au cœur de l'événement

Les Métrobus 800 et 801 du RTC sont le meilleur moyen de se rendre au cœur des festivités. Des Parc-O-Bus sont mis à la disposition des usagers afin d'y laisser leur voiture en toute sécurité. Pour obtenir plus de renseignements, les citoyens peuvent consulter le rtcquebec.ca, ou communiquer avec le service à la clientèle du RTC au 418 627-2511.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir plus de renseignements sur les modifications à la circulation et au stationnement, les citoyens peuvent consulter le ville.quebec.qc.ca/grandprixcycliste ou appeler au 311.

La Ville remercie les citoyens de leur précieuse collaboration!